



L'an deux mille dix-huit, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre janvier, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Serge PITTET, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Serge PITTET, Maire

Adjoints au Maire : Pascal POCHAT-BARON, Josette LABAYE, Gérald VIGNY, Maryse BOCHATON, Pierre VALENTIN, Monique MOENNE, Jean-Pierre CHENEVAL, Régine DUCHENE-GRUNACKER,

Conseillers municipaux : Jean-Luc MOREL-CESAR, Joëlle CHEMINAL, Gérard MILESI, Claudine AMARAL, Laurent SPINELLI, Philippe DESTOUCHES, Marie DEVESA, Sébastien PELLET, Elodie COPPEL, Florian MISSILLIER, Francis GOY ;

Absents excusés avec pouvoir :

Isabelle CAMUS, qui a donné pouvoir à Joëlle CHEMINAL ;

Stéphane BRUNA, qui a donné pouvoir à Philippe DESTOUCHES ;

Véronique ALEXANDRE, qui a donné pouvoir à Josette LABAYE ;

Absents :

Marc MESSERLY, Nadia LAOUFI, Fabrice LOCATELLI, Marc LEFRANCOIS.

Nombre de membres en exercice : 27

A l'ouverture de la séance

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

Absents : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Serge PITTET, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à dix-neuf heures.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Motion de soutien au maintien du TGI de Bonneville.

L'ordre du jour du Conseil municipal est approuvé.

Maryse BOCHATON est désignée comme secrétaire de séance.

□ Approbation compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 fait l'objet d'observations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2017, est **APPROUVE à l'unanimité sans modification.**

□ **FINANCES**

1) Approbation des taux de la fiscalité directe locale pour 2018

Rapporteur : M. le Maire

Le budget primitif 2018 sera proposé à l'approbation du conseil municipal avec un objectif de stabilité des taux de fiscalité communaux. Les taux de fiscalité communaux n'ont pas été augmentés depuis 1996.

Compte tenu de l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) par la CC4R au 1^{er} janvier 2017, la commune ne vote plus de taux de fiscalité pour la Cotisation foncière des entreprises.

M. le Maire informe qu'un rapport présenté au Sénat à l'occasion du vote de la loi de finances pour 2018 présente des chiffres pour l'application de l'exonération de Taxe d'habitation mise en place par le gouvernement. Il rappelle que la réforme sera mise en place progressivement jusqu'en 2020 :

- *Le montant du dégrèvement appliqué pour Viuz-en-Sallaz en 2020 serait de 475 807€.*
- *En 2020, à Viuz-en-Sallaz, 54.63% des foyers TH seraient exonérés.*

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE les taux de fiscalité suivants pour 2018 :**

	Vote des taux communaux 2018
Taxe d'habitation	19,05%
Taxe sur le foncier bâti	13,58%
Taxe sur le foncier non bâti	70,51%

- **CHARGE M. le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<i>Adopté à l'unanimité</i>		

2) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Rapporteur : M. le Maire

Fiche de calcul des résultats en annexe (annexe n°1)

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif, dès la plus proche décision budgétaire.

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet de réaliser cette affectation du résultat de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;
- L'état des restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice précédent établi par l'ordonnateur ;
- Et soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produit par le comptable public.

Il est proposé de procéder à une affectation anticipée des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018, qui est présenté à l'ordre du jour de la séance du présent conseil municipal.

Les résultats de l'exercice 2017 sont présentés dans la fiche de calcul en annexe (annexe n°1). La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire. Pourtant, il est proposé de consacrer à l'investissement le résultat excédentaire de fonctionnement.

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la fiche de calcul établie par M. le Maire et attestée par Mme Catherine ARLY, comptable public de Saint Jeoire ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017 ;

Vu le compte de gestion provisoire en date du 23 janvier 2018 ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE les résultats anticipés de l'exercice 2017 ;**
- **AFFECTE au budget primitif 2018 les résultats de la manière suivante :**

AFFECTATION COMPTE 001	4 581 045,45 €
Solde d'investissement reporté	
AFFECTATION COMPTE 1068	
Excédents de fonctionnement capitalisés	910 172,95 €

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

3) Budget primitif 2018

Rapporteur : M. le Maire

Document de présentation du BP 2018 en annexe (annexe n°2)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif pour 2018.

Les principales évolutions de ce budget sont :

L'exercice 2017 avait été fortement impacté par l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au profit de la CC4R et par le transfert d'un certain nombre de compétences (petite enfance, terrain de football, promotion du tourisme, développement économique). Dans ce cadre, l'attribution de compensation définitive reversée par la CC4R à la commune avait été établie à 261 877€.

A la suite de ces changements budgétaires, l'exercice 2018 devrait se caractériser par une certaine stabilité de la section de fonctionnement.

L'équilibre du BP 2018 en fonctionnement s'établit à 4 877 583€ (BP 2017 : 4 804 407€).

Recettes de fonctionnement

- **Chap. 70 – Produit des services**

Forte progression des produits de la restauration scolaire : 200 000€ prévus au BP 2018.

Inscription de crédits aux comptes 70846 « Mise à dispo de personnel à la CC4R » et 70848 « Mise à dispo de personnel aux autres organismes » pour les remboursements de mises à disposition de personnel à la CC4R et au Syndicat du Massif des Brasses. Ces recettes été auparavant imputées au compte 6419.

Prévu BP 2018 : 44 000€

Inscription de crédits au compte 70876 « Remboursement de frais par la CC4R » pour les refacturations à la CC4R dans le cadre du fonctionnement des compétences intercommunales (petite enfance, terrain de football, gestion de la ZAE). Prévu BP 2018 : 30 000€

- **Chap. 73 – Impôts et taxes**

La commune ne perçoit plus le produit de la fiscalité professionnelle depuis 2017.

Le produit des taxes foncières et d'habitation s'est élevé en 2017 à 2 082 624€.

Les bases fiscales évoluent de manière dynamique sur la commune depuis plusieurs années :

EVOLUTION BASES FISCALES	2014	2015	2016	2017
Taxe habitation	5,76%	6,11%	2,26%	3,35%
Taxe foncier bâti	3,23%	4,83%	5,03%	4,35%
Taxe foncier non bâti	2,22%	-0,55%	-0,13%	0,10%

Pour la préparation du budget 2018, il est proposé de prévoir l'évolution des bases suivante :

Evolution des bases	Taux appliqués 2018
TH	1,50%
TF	2,00%
TFNB	1,00%

Le produit de la fiscalité directe locale serait donc le suivant :

PRODUIT FISCAL	2016	2017	Prévision 2018
Taxe habitation	1 319 194	1 363 355	1 383 805
Taxe foncier bâti	641 889	669 814	683 210
Taxe foncier non bâti	49 335	49 384	49 878
Cotisation foncière entreprises	204 275	Instauration FPU Transfert CC4R	
Taxe add FNB	1 735		
TASCOM	65 007		
CVAE	107 453		
IFER	5 357		
TOTAL	2 394 246	2 082 553	2 116 894
<i>Evolution</i>		-13,0%	1,6%

Soit un produit de TH et TF pour 2018 de 2 116 894€ avec des taux de fiscalité inchangés.

Il est à noter que la commune ne dispose pas, pour l'instant, d'informations sur les effets du dégrèvement de TH, prévu dans la loi de finances, pour les contribuables et pour la collectivité.

- Au chapitre 73 est aussi imputée l'**attribution de compensation** reversée par la CC4R et établie à 261 877€.
- Taxe sur l'électricité : montant prévu BP 2018 de 80 000€
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : montant prévu BP 2018 de 80 000€

- **Chap. 74 – Dotations, subventions, participations**

La **dotation forfaitaire** de l'Etat s'est élevée à 378 859€ en 2017.

Pour le BP 2018, son calcul est prévu ainsi :

Mode de calcul de la dotation forfaitaire (depuis 2015)				
	2015	2016	2017	Prévision 2018
Dotation forfaitaire n-1	798 452	693 671	432 879	378 859
Part population	2 543	5 095	6 337	1 321
Ecrêtement	-6 785	-15 024	-9 272	-5 038
Contribution au redressement des finances publiques	-100 539	-104 574	-51 085	<i>LFI 2018 : fin du prélèvement pour contrib au redressement des finances publiques</i>
	693 671	579 168	378 859	375 142
	-13,14%	-16,51%	-34,59%	-0,98%
Pop. DGF	4 335	4 393	4 465	4 480

La **dotation de solidarité rurale** est prévue en légère progression, soit un montant de 248 122€ au BP 2018.

Au compte 7488 sont inscrits les **fonds genevois**. Avec l'effet du taux de change moins favorable, ils ont connu une baisse significative entre 2016 et 2017. Au BP 2018, par prudence, le montant prévu est de 800 000€.

- **Chap. 75 – Autres produits de gestion courante**

Au BP 2018, il convient d'entériner des montants de loyers perçus par la commune en baisse, compte tenu de la vente d'un certain nombre de maisons du lotissement *La Sallazienne*.

Total montant prévu BP 2018 revenu des immeubles : 300 000€

Dépenses de fonctionnement

Au BP 2018, les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire s'établissement ainsi :

	BP 2017	BP 2018	
011 - Charges à caractère général	1 457 300,00	1 443 800,00	-0,93%
012 - Charges de personnel	1 602 700,00	1 605 500,00	0,17%
014 - Atténuations de produits	80 000,00	88 000,00	10,00%
65 - Autres charges de gestion courante	527 064,00	532 264,00	0,99%
66 - Charges financières	145 000,00	138 000,00	-4,83%
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	74 000,00	
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	3 842 064,00	3 891 564,00	1,29%
Autofinancement (chap. 023 + chap. 042)	962 343,00	1 004 019,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 804 407,00	4 895 583,00	

Le projet de BP 2018 se caractérise par une stabilité des charges par rapport à l'exercice 2017.

L'autofinancement au profit de la section d'investissement est en légère hausse et s'élève à 1 004 019€ en 2018.

- **Chap. 011 – Charges à caractère général**

Les charges à caractère général se sont élevées à 1 554 573.46€ en 2017. Au BP 2018, le montant de ce chapitre budgétaire est prévu à 1 443 800€ avec la prévision de réaliser des économies sur un certain nombre de charges.

Au BP 2018, les principales évolutions sont les suivantes :

- Entretien matériel roulant (c/61551) : -10 000€ compte tenu du renouvellement d'une grande partie du parc de véhicules ;
- Transports collectifs (c/6247) : maintien du nouveau transport mis en place en septembre 2017 entre l'école de Boisinges et l'école François LEVRET (coût de 26 000€) ;
- Divers intermédiaires et honoraires (c/6228) : ce compte avait été augmenté en 2017 pour financer une mission de mise à jour des archives. En 2018, cette mission est achevée : -20 000€ ;
- Fêtes et cérémonies (c/6232) : en 2017, ce compte avait enregistré l'acquisition de nouveaux costumes pour l'harmonie La Cécillienne. En 2018 : -25 000€ ;
- Frais de nettoyage des locaux (c/6283) : prestation externalisée pour le complexe sportif et la salle des fêtes. Interventions de plus en plus importantes compte tenu de l'occupation du complexe sportif. Prévu BP 2018 : 100 000€, avec l'objectif de réaliser des économies par rapport aux prestations effectuées en 2017 (128 771.36€).

- **Chap. 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel se sont élevées à 1 592 193.16€ en 2017. Il est proposé une stabilité des charges de personnel à un montant de 1 605 200€ inscrit au BP 2018.

Cette stabilité est possible en l'absence de création de poste au sein de la collectivité et en anticipant des économies réalisées sur le temps de travail du personnel périscolaire avec le retour du rythme scolaire à quatre jours en septembre 2018.

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

	Réalisé 2016	BP 2017	CA anticipé 2017	BP 2018
Coût postes et charges	1 374 820,24	1 475 987,63	1 465 614,94	1 494 200,00
Mise à dispo MIC	68 288,45	75 000,00	80 526,26	60 000,00
Interim	0,00	3 000,00	8 801,32	5 000,00
Assurance statutaire	37 252,04	38 000,00	34 562,41	36 000,00
Œuvres sociales	5 634,09	6 000,00	4 715,66	5 000,00
Médecine du travail	4 309,20	5 000,00	4 822,20	5 000,00
Agents recenseurs 2016	16 128,54	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 506 432,56	1 602 987,63	1 599 042,79	1 605 200,00

- **Chap. 014 – Atténuation de produits**

Hausse du prélèvement opéré sur le budget communal au profit du **Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)** : 88 000€.

- **Chap. 65 – Autres charges de gestion courante**

- Stabilité de la contribution au SDIS : 128 064€
- Contributions aux organismes de regroupement : 118 000€

participation au Syndicat intercommunal du Massif des Brasses (fonctionnement station) : 114 000€
autres participations : SYANE, France bois forêt

- Participation au CCAS : 25 000€
- Subventions aux associations : enveloppe prévue de 135 000€

- **Chap. 66 – Charges financières**

Compte tenu d'un amortissement constant du capital des emprunts et d'emprunts à taux fixes, les frais financiers baissent d'année en année.

Principales évolutions de la section d'investissement

Au BP 2018, il est proposé d'affecter en totalité à l'investissement les résultats excédentaires de l'exercice 2017 :

- Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement : 4 581 045.45€
- Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 910 172.95€

L'équilibre du BP 2018 en investissement s'établit à 7 361 579.40€ (BP 2017 : 8 265 994.67€).

Recettes d'investissement

- **Chap. 10 – Dotations, fonds divers**

FCTVA en baisse car lié aux dépenses d'équipement de 2016, qui avait été une année d'investissement plus faible : 180 000€.

Taxe d'aménagement : produit estimé de 80 000€

- **Chap. 13 – Subventions d'investissement**

Des subventions notifiées restent à percevoir pour un montant de 87 794€ (restes à réaliser).

Il est proposé de prévoir au BP 2018 les subventions qui ont été notifiées à la fin de l'année 2017 :

- Subvention du **Fonds de soutien à l'investissement local** de l'Etat pour l'aménagement du bâtiment enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire : 200 000€ ;
- Subvention du **Fond départemental de développement des territoires 2017** pour l'aménagement du bâtiment enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire : 120 000€ ;

- Subvention **CAF** pour l'aménagement du bâtiment enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire : 188 548€.

- **Chap. 16 – Emprunts**

Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour l'exercice 2018.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

		Total BP 2017 (BP + DM)	BP 2018
c/001	Déficit investissement reporté	0,00	0,00
Chap. 16	Remboursement capital dette	350 000,00	375 000,00
Chap. 040	Amortissement sub reçue	1 919,00	2 000,00
Chap. 204	Sub équipement versées	165 000,00	165 000,00
Chap. 20	Frais études, logiciels	16 844,80	31 768,20
	Frais réalisation doc urba	34 438,74	1 908,00
Chap. 21	Acquisition terrains	218 081,00	250 000,00
	Matériels, mobilier, équipements	1 493 187,76	1 602 011,29
Chap. 23	Opérations travaux terrains	0,00	3 798,98
	Opérations travaux bâtiments	5 538 586,77	4 312 271,53
	Opérations travaux voirie, réseaux	500 200,00	617 821,40
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 318 258,07	7 361 579,40

- **Chap. 16 – Emprunts (remboursement capital des emprunts)**

Les crédits inscrits au BP 2018 incluent les échéances de l'emprunt d'un million d'euros, en année pleine, pour l'aménagement du bâtiment enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire, qui a été mobilisé en avril 2017. Cet emprunt, avec un taux d'intérêt de 1.50%, aura un montant de remboursement annuel constant du capital de 50 000€.

Sans réalisation d'un nouvel emprunt sur la fin du mandat, les échéances de remboursement du capital de la dette seront donc stables :

	2018	2019	2020
Intérêt de la dette	134 983	116 055	109 162
Remboursement du capital	364 159	364 159	364 159
Total annuités	499 142	480 214	473 321

- **Chap. 204 – Subventions d'équipement versées**

Subvention d'équipement versée au Syndicat Rocailles Bellecombe pour la construction du collecteur intercommunal (dernier versement).

Au cours de l'exercice 2017, il avait été prévu en DM une subvention d'investissement pour le Syndicat du Massif des Brasses d'un montant de 30 000€. Or le projet à financer ne s'est pas

concrétisé en 2017. Il est proposé d'inscrire de nouveau cette subvention d'équipement pour soutenir le projet d'investissement du Massif des Brasses.

- **Chap. 21 – Immobilisations corporelles**

Les principales dépenses nouvelles prévues au BP 2018 sont :

- Réfection du sol souple Parc Bellevue : 15 000€ ;
 - Réhabilitation des WC Parc Bellevue : 35 000€ ;
 - Poursuite réfection toitures des maisons de *La Sallazienne* : 115 000€ ;
 - Réfection des peintures et façades extérieures des ateliers municipaux : 35 000 ;
 - Remplacement épareuse : 40 000€ ;
 - Acquisition d'une remorque pour transporter des barrières : 1800€ ;
 - Acquisition d'une saleuse pour équiper un tracteur : 18 000€ ;
 - Acquisition de matériels et outillages techniques (souffleur, aérogommeuse, aspirateur de voirie) ;
 - Véhicules communaux : 70 000€ prévus
- Remplacement de véhicules des services techniques ayant tous plus de 10 ans d'utilisation.

- **Chap. 23 – Travaux en cours**

Le BP 2018 se caractérise par un montant important de restes à réaliser de travaux en cours de 1 698 532.06€, dont 1 530 379.38€ correspondent aux marchés de travaux pour l'aménagement du bâtiment enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire.

- **Travaux de réhabilitation de l'ancien dojo en un espace enfance – jeunesse et agrandissement du restaurant scolaire :**

Réalisé 2017 : 1 283 253.12€

Restes à réaliser : 1 530 379.38€

Crédits nouveaux : 600 000€

Ce qui porte le budget total de l'opération à 3 400 000€.

Ce budget comprend les aménagements VRD aux abords du bâtiment (marché de travaux approuvé en décembre 2017).

Les nouvelles opérations 2018 sont :

- **Agrandissement et rénovation de l'école maternelle : 150 000€ inscrits en 2018** pour un coût total d'opération prévu de 821 945€.
En 2018, les études de maîtrise d'œuvre auront lieu pour un début de travaux à la fin de l'année. L'objectif est une livraison de l'équipement à la rentrée scolaire de septembre 2019.
- **Aménagement d'un trottoir route du Thy** entre les giratoires des Brochets et l'entrée de la ZAE des Tattes : 350 000€ ;
- **Création d'un nouvel exutoire eaux pluviales** – secteur Les Pierres, Prélaz, Léchère : 150 000€.

Au BP 2018, il est possible de prévoir en réserve d'investissement un montant de 1 960 359.85€.

Arrivée de Marc LEFRANCOIS en séance du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 21
Représentés : 3
Votants : 24
Absents : 3

M. le Maire souligne l'engagement renouvelé de la commune pour le projet d'équipement de la station des Brasses dans un tapis roulant pour les débutants. La subvention d'équipement à verser au Syndicat des Brasses est de nouveau inscrite au budget, soit 30 000€.

M. le Maire insiste également sur la nécessité pour la commune de s'occuper des 14 000 m² de terrains disponibles en ZAE pour lesquels il y a des investisseurs potentiels. Il est indispensable que ces terrains soient aménagés et viabilisés. Cela nécessite néanmoins une concertation avec la communauté de communes, qui est devenue pleinement compétente sur le développement économique depuis l'application de la loi NOTRE.

M. le Maire fait la conclusion que le BP 2018 témoigne de la très bonne santé financière de la commune qui est en capacité d'avoir des réserves en investissement. Cette bonne santé financière est possible sans n'avoir jamais augmenté les taux de fiscalité depuis 1996 et en ayant une vigilance permanente sur la maîtrise des dépenses.

Vu le rapport et le débat d'orientation budgétaire pour 2018 présenté lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017 ;

Vu les réunions de la commission des finances des 18 et 24 janvier 2018 ;

Vu le projet de budget primitif pour 2018 (document de présentation en annexe) (annexe n°2)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE le budget primitif pour 2018.**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

4) Plan de financement et demande de subvention au titre du Fonds départemental de développement des territoires et au titre de la DETR pour le projet d'extension et de rénovation de l'école maternelle

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) est réparti par canton. Cette politique de soutien à l'investissement des collectivités est reconduite en 2018. Le FDDT est destiné à financer des projets d'investissements qui sont portés par les communes dans certains domaines prioritaires :

- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Soutien à la réalisation de logements accessibles à tous ;
- Infrastructures de transports et de mobilité, sécurisation des déplacements et modernisation de la voirie communale ;
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires et de services aux familles ;
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Au titre de la construction et rénovation de bâtiments scolaires, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil départemental pour le financement du projet suivant :

PROJET	DOMAINE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE (HT)	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Extension et rénovation de l'école maternelle publique	Bâtiment scolaire	684 954.05€	<ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement - Subvention FDDT - Subvention Etat DETR

Le coût prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût de l'opération	Montant HT
Etudes préalables	4 200,00 €
Honoraires divers : contrôle technique, coordonateur sécurité, OPC, assurance DO	21 956,70 €
Etudes maîtrise d'œuvre	67 067,00 €
Travaux	515 900,00 €
Raccordements	7 000,00 €
Provisions	68 830,35 €
TOTAL OPERATION HT	684 954,05 €
TOTAL OPERATION TTC	821 944,86 €

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

Financement prévisionnel	Montant	
Département Haute-Savoie <i>Fonds départemental de développement des territoires 2018</i>	120 000,00 €	17,5%
Etat - DETR	50 000,00 €	7,3%
Autofinancement commune de Viuz-en-Sallaz	514 954,05 €	75,2%

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'extension et de rénovation de l'école maternelle publique ;
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental au titre du FDDT 2018 pour le projet présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide maximale de l'Etat au titre de la DETR pour le projet présenté ;
- **AUTORISE M. le Maire** à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des conseillers départementaux et auprès des services de l'Etat.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

5) Attribution de subventions à des organismes de formation

Rapporteur : M. le Maire

La commune a été sollicitée pour l'attribution de subventions à des organismes de formation ou pour des projets pédagogiques :

Organisme demandeur	Projet	Nbre élèves concernés de Viuz-en-Sallaz	Subvention demandée
Ecole Saint François - Ville La Grand	Libre choix des parents	2	-
Lycée privé HB de SAUSSURE	Visites, voyages, études de milieu, semaine d'intégration	1	-
MFR le Belvédère - Sallanches	Formation	2	-
MFR Bonne	Formation	12	-
MFR Le clos des Baz - Sallanches	Formation	1	-
Foyer socio-éducatif Collège Gaspard Monge	Subvention des voyages pédagogiques, réalisation des photos de classe, fédère les clubs, organisation du foyer des élèves	24% des effectifs du collège	1 222,00 €

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 30€ par élève originaire de Viuz-en-Sallaz.

Florian MISSILLIER trouve curieux que l'on cite à chaque fois le nom des élèves.

Maryse BOCHATON répond qu'il est important de vérifier que les élèves concernés sont bien des habitants de Viuz-en-Sallaz.

Claudine AMARAL demande si la subvention au Foyer socio-éducatif du collège est bien une subvention forfaitaire.

M. le Maire lui répond que c'est bien le cas et souligne l'importance des actions menées par le foyer au collège.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE des subventions aux associations suivantes :**
Association amis de l'Ecole Saint François – Ville la Grand : montant de 60€
Lycée privé HB de Saussure – Combloux : montant de 30€
MFR le Belvédère – Sallanches : montant de 60€
MFR de Bonne : montant de 360€
MFR le clos des Baz – Sallanches : montant de 30€
Foyer socio-éducatif collège Gaspard Monge : montant de 1222€
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

6) Attribution d'une subvention à la Mission locale jeunes pour 2018

Rapporteur : M. le Maire

Vu la demande de soutien financier de la Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc à hauteur de 1.2€ par habitant ;

Considérant les missions pour la mise à l'emploi des jeunes les moins qualifiés du territoire, mais également dans les domaines du logement, de la santé et de l'insertion ;

Considérant que 30 jeunes de Viuz-en-Sallaz ont été suivis en 2016 sur un total de 302 jeunes pour le territoire de la CC4R et du Haut Giffre ;

Considérant que, sur 302 jeunes suivis en 2016, 67% ont pu accéder à un contrat d'embauche et 19% ont pu accéder à un départ en formation ;

Il est proposé que la Commune participe financièrement au fonctionnement de la Mission locale à hauteur de 5022€ pour 2018 (participation de 4941.60€ pour 2017).

Florian MISSILLIER demande où se situe la Mission locale.

M. le Maire répond que la Mission locale couvre le Faucigny et le secteur du Mont Blanc et a son siège à Cluses avec également des bureaux d'accueil à Bonneville et à Sallanches.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention à la Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant de **5022€** pour 2018 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<i>Adopté à l'unanimité</i>		

7) Annulation de titres sur exercices antérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Vu le permis de construire n°074-311-13H0017, délivré à la SARL APROCO le 4 octobre 2013, pour la construction de 6 villas route de Boisinges ;

Vu la participation au raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement demandée à la SARL APROCO pour un montant total de 25 386.55€ ;

Considérant l'abrogation le 17 juillet 2017 du permis de construire n°074-311-13H0017 à la suite de la demande de la SARL APROCO ;

Il est proposé d'annuler le titre n°26/110 de 2013 du budget annexe eau et assainissement d'un montant TTC de 25 386.55€.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'annulation du titre n°26/110 de 2013 du budget annexe eau et assainissement d'un montant TTC de **25 386.55€** ;

- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

8) Révision des loyers et des charges des logements du groupe scolaire

Rapporteur : M. le Maire

*Vu les baux locatifs pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET ;
Considérant la révision annuelle des loyers et des charges locatives (chauffage) ;
Considérant que le dernier indice de révision des loyers est de +0.90% ;*

Il est proposé la révision suivante des loyers des huit logements du groupe scolaire :

		01/01/2017	IRL 3ème TRIMESTRE 0.90 %	01/01/2018
APP01	BRETAZ	129,59	1,17	130,76
APP02	PAMMART GILLES	312,84	2,82	315,66
APP03	GRILLET	511,27	4,60	515,87
APP04	BARRE VALERIE	620,62	5,59	626,21
APP05	CHAMOT	511,27	4,60	515,87
APP06		620,62	5,59	626,21
APP07	PAMART GAELLE	511,27	4,60	515,87
APP08	CARME	438,38	3,95	442,33

Il est proposé une révision des charges de chauffage selon la méthode de calcul suivante :

volume m3	Attribution à		Relevé au 01/01/17 OU arrivé locataire	Relevé du 01/01/18	conso	PART volume 30%	PARTcomp teur 70%	TOTAL CONSO en Litres	Charges à payer (x.xx € le litre 2017)	Charges payées en 2017	Reste à payer à intégrer sur janvier 2018	Estimation charges 2018	Rappel charges mensuelles 2017
64	BRETAZ Patrick	n°1	10029	12809	2780	38	212	250	184,30	157,23	27,07	16,75	13,26
151	PAMMART Jocelyne	n°2	19970	25694	5724	89	437	525	387,81	363,62	24,19	35,26	30,81
139	Jean Paul GRILLET	n°3	11029	13950	2921	82	223	305	224,77	275,58	-50,81	20,43	23,81
168	Valérie BARRE	n°4	18219	19355	1136	99	87	185	136,84		136,84	12,44	26,17
139	CHAMOT Grégory	n°5	2373	2989	616	82	47	129	94,98	94,08	0,90	8,63	8,04
168	LIBRE	n°6	14959	16996	2037	99	155	254	187,57		187,57	17,05	20,47
158	PAMART Gaëlle	n°7	8245	10395	2150	93	164	257	189,60		189,60	17,24	13,73
147	CARME Nathalie	n°8	13308	16326	3018	86	230	317	233,70	252,16	-18,46	21,25	21,27
1134		TOTAL C	98132		20382	666	1555						

Gérard MILESI répète qu'il trouve que les charges appliquées aux locataires sont beaucoup trop faibles par rapport aux charges réelles.

Pascal POCHAT-BARON rappelle que le calcul de ces charges locatives repose sur un mode de calcul fourni par le bureau d'études fluides qui avait travaillé sur la rénovation des logements du Groupe scolaire en 2012. Par ailleurs, les logements ont été totalement rénovés et isolés en 2012.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la révision des loyers et des charges locatives pour 2018 pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET.**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

□ **ADMINISTRATION GENERALE**

9) Convention relative à la mise à disposition des écoles publiques par la commune d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives

Rapporteur : M. le Maire

Projet de convention en annexe (annexe n°3)

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la commune de Viuz-en-Sallaz met à disposition des écoles maternelles et élémentaires un ensemble d'équipements publics et de prestations en personnel permettant d'organiser, au bénéfice des élèves, des activités pédagogiques dans le cadre du temps scolaire. Ainsi, la commune avait recruté un coordinateur des activités périscolaires et sportives, ayant le grade d'ETAPS, dont une partie des missions consiste à travailler, en collaboration avec les équipes enseignantes, sur le sport scolaire.

Il est proposé de cadrer cette mise à disposition d'équipements et de personnel dans une convention avec les services de l'éducation nationale.

La convention fixe les priorités d'intervention de l'ETAPS. L'ETAPS interviendra dans les activités suivantes en priorité : ski de fond, ski alpin, escalade, course d'orientation en milieu ouvert, randonnée en montagne. Des interventions seront possibles aussi sur des séances à vélo et roller en milieu ouvert, et sur des sports de combat de type lutte, escrime ou judo. L'ETAPS pourra apporter une aide à la conception de module d'apprentissage en EPS, à la demande des enseignants.

Vu le projet de convention avec la direction académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie (annexe n°4) ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la convention relative à la mise à disposition des écoles publiques d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention.**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

□ **POINT SUPPLEMENTAIRE**

10) Motion de soutien au maintien du Tribunal de grande instance de Bonneville

Rapporteur : M. le Maire

Le Gouvernement travaille actuellement sur un projet de loi qui comprendra une réforme de l'organisation de la justice.

Le 15 janvier dernier, quelques pistes ont été évoquées suite à la publication du rapport des députés Dominique RAIMBOURG et Philippe HOUILLON. Ces derniers préconisent, dans les départements comptant plus de deux tribunaux de grande instance (TGI), comme c'est le cas pour la Haute-Savoie qui en compte trois, l'instauration de « tribunaux de proximité » et de « tribunaux judiciaires » en lieu et place des actuels tribunaux d'instance (TI) et TGI. Les tribunaux de proximité traiteraient des "contentieux du quotidien, selon une procédure simple et, en matière civile, sans représentation obligatoire par avocat", comme les délits routiers. Les contentieux spécialisés, plus complexes, reviendraient au tribunal judiciaire. Au niveau départemental, le rapport pose le principe d'un tribunal judiciaire départemental.

Le risque existe d'une fusion-suppression du TGI de Bonneville alors que ce tribunal a une activité particulièrement soutenue avec des délais satisfaisants et des taux de rendement efficaces. Par ailleurs, ce tribunal présente plusieurs particularités qui conduirait à ce que sa suppression déstabilise l'activité du territoire :

- Un tribunal proche de la seule maison d'arrêt du département et proche de l'Etablissement public de santé mentale de La Roche sur Foron. Cette proximité réduit donc des coûts et des temps de déplacements.
- Un tribunal situé sur un territoire de montagne, ce qui engendre aussi des problématiques fortes de déplacements ;
- Un tribunal qui concentre le contentieux de la haute montagne et des risques naturels spécifiques à la montagne ;
- Un tribunal qui emploie 198 salariés, ce qui représente une activité importante dans le bassin d'emploi.

Pour ces raisons, il est proposé au conseil municipal de manifester son soutien au maintien du tribunal de grande instance à Bonneville.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la motion de soutien au maintien du TGI de Bonneville ;**
- **CHARGE M. le Maire de notifier cette motion à M. le député Martial SADDIER.**

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<i>Adopté à l'unanimité</i>		

□ **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal (délibération n°D2014-073 du 21 mai 2014)

DIA pour lesquelles la Commune n'a pas exercé son droit de préemption

Date	Propriétaire	Acquéreur	Adresse du terrain	Nature du bien
14/12/2017	THEVENOD Marinette ép. BAUGEY	COURTOIS Benjamin et Gwendoline	108 Chemin des Sorbiers	maison
14/12/2017	SIMONNET Fabien et Sabrina	LONGET Michaël et BELKHIRI Chloé	1269 Route de Mézy	maison
14/12/2017	SCI LOUARMA	REGARD Thomas	149 Rue du Faucigny	local d'activité (transformé en
04/01/2018	AGOLINI Bruno	MESSAGER-NAUDIN	9 rue de la Paix	appartement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

□ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 mars 2018.
- Monsieur le Maire indique que l'Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile (ECAUT) organise des journées portes ouvertes aux dates suivantes : 21 février, 7 mars, 21 mars, 18 avril, 16 mai de 14h à 17h.
De plus, l'école organisera le 26 octobre 2018 son trentième anniversaire.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus de différentes associations pour la subvention attribuée par la commune : le Souvenir français, l'association Jeanne Antide animation, l'ADAC 74, l'UDC AFN.
- Marc LEFRANCOIS informe de son projet de création d'un commerce de vélo électrique et demande quelles sont les autorisations nécessaires à obtenir.
- Francis GOY informe que l'AG de l'Harmonie la Cécillienne aura lieu le vendredi 16 février.
- Monique MOENNE fait part des remerciements de la famille HUMBERT pour l'intervention des services techniques sur la voirie.
- Pierre VALENTIN informe d'où en est le projet d'investissement dans un tapis roulant du Syndicat des Brasses. Le projet est bloqué à la suite de la demande d'un particulier que le réseau d'eau potable soit étendu à Chaîne d'or. Florian MISSILLIER rappelle qu'il déplore que le Syndicat des Brasses ne soit financé que par les quatre communes. M. le Maire lui rappelle que de nombreuses démarches avaient été faites pour élargir le financement de la station des Brasses à tout le bassin de vie, mais sans succès. Des démarches avaient même été entreprises auprès des collectivités de l'agglomération annemassienne.

Vu le Secrétaire de séance,
Maryse BOCHATON

Vu le Maire,
Serge PITTET

Affichage public le :